



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 15 avril 2019

## Une nouvelle solution pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap : Le CDD tremplin

La Direccte rappelle que le CDD tremplin est une nouvelle forme de contrat dédié aux personnes en situation de handicap au sein des entreprises adaptées (EA) dans une perspective de placement durable du collaborateur à l'issue de sa mission. Issu de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le CDD Tremplin concrétise la volonté du gouvernement de faciliter la création d'emplois durables auprès des personnes en situation de handicap. Les premiers CDD tremplin ont été signés en novembre 2018. Cette dynamique peut être amplifiée et les demandeurs d'emploi en situation de handicap intéressés par ce contrat peuvent contacter leur agence Pôle emploi ou leur Cap emploi.

Le CDD Tremplin propose une passerelle des entreprises adaptées vers les entreprises « classiques ». L'entreprise adaptée est une entreprise qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés par la commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Les travailleurs handicapés volontaires bénéficieront d'un accompagnement individualisé d'une durée allant jusqu'à vingt-quatre mois.

Ce parcours limité dans le temps, doit permettre, selon les besoins des personnes, l'acquisition d'une expérience professionnelle, une formation qualifiante et un accompagnement renforcé et individualisé. Il a pour objectif de favoriser la réalisation de leurs projets professionnels à la construction duquel elles doivent, à leur mesure, pouvoir contribuer.

Les Pays de la Loire se situent en très bonne place avec 10 entreprises adaptées engagées dans cette expérimentation.

### Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

### Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.pays-de-la-loire.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.gouv.fr)



@prefet44



Préfet des Pays de la Loire,  
préfet de la Loire-Atlantique